PEYRISSAC COTE D'IVOIRE

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU CAPITAL DE 1 280 000 000 F CFA

SIEGE SOCIAL : 23, Avenue du Général de Gaulle

01 B. P. 1 272 ABIDJAN 01

COTE D'IVOIRE

RCCM : CI-ABJ-1963-B-782

CC n° 0100474 J

EXERCICE 2003

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 25 JUIN 2004

Sommaire

Pages

Le Conseil d'Administration..... 2

Les Commissaires aux Comptes..... 2

L'équipe d'encadrement..... 3

Les activités de la société..... 4

Ordre du jour..... 8

Rapport de gestion du Conseil d'Administration..... 9

Les comptes de l'exercice 2003..... 14

Rapport Général des Commissaires aux Comptes..... 20

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes..... 22

Les Résolutions..... 25

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Alain CASSUTO	Président Directeur Général
ONA INTERNATIONAL Représentant Permanent : M. Guy MOTAIS de NARBONNE	Administrateur
Compagnie OPTORG Représentant Permanent : M. Christian THOMAZEAU	Administrateur
Cie Française de Participations Financières - CFPF Représentant Permanent : M. Jean-William JORANT	Administrateur
Monsieur Pierre-Michel IPAUD LAGO	Administrateur
Monsieur Jacques ROSSIGNOL	Administrateur
Sté Ivoirienne de Participation et de Financement - SIPF Représentant Permanent : M. Moussa KONATE	Administrateur

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaire aux Comptes	Titulaire
[illegible] Comptes	Suppléant

L'EQUIPE D'ENCADREMENT

- GALERIES PEYRISSAC - Monsieur Jean-Pierre BOULU — Directeur du Département
  et Madame Georgette N'GORAN

- TECHNIBAT — Monsieur Noël PRIGENT — Directeur du Département
  et Monsieur Ibrahima TOURE

- DIVISION DES ACTIVITES AUTOMOBILES
  Monsieur Eric NAPOLETANO — Directeur de la Division
  Monsieur Eric BAROU - Directeur Département AFRICAUTO
  Messieurs Yves LE DORTZ, OKEI Yao, KRA Koffi, Beugré BEUGRE

- INTELEC - COMMUNICATIONS : Monsieur Alain ESMIEU — Directeur du Département
  avec Messieurs Firmin AKA Kadjo - Kouassi ATTA - Manman DIABAGATE - Benoît Konan DEHOULE - Oumar FOFANA - François PARAYRE - Bakary TRAORE - EHUI Appia

- INTELEC - PROTECTION : Monsieur Serge ROUSSEAU — Directeur du Département
  avec Messieurs François GNAMIAN - David PIL

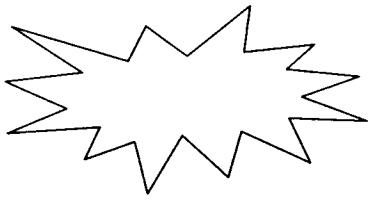

- ADMINISTRATION
  GENERALE SIEGE : Monsieur Jean-William JORANT — Directeur Général Délégué

  - Madame Danielle NIAMKE - Assistante de Direction

LES ACTIVITES DE LA SOCIETE

Division Biens de consommation

GALERIES PEYRISSAC

Au Plateau-Sud, sur deux niveaux et 1 800 m2 : libre-service assisté spécialisé dans l'équipement de la maison : LINGE DE TABLE et MAISON - ELECTRO-DOMESTIQUE - AUDIO/VIDEO - VAISSELLE - VERRERIE - INOX - EQUIPEMENT DE LA CUISINE - PRODUITS D'ENTRETIEN - LUMINAIRES INTERIEUR ET EXTERIEUR - ELECTRICITE - TRINGLERIE - ENCADREMENT - BRICOLAGE - MEUBLES DE JARDIN - PRODUITS PISCINE - ARTICLES DE LOISIRS ET DE PLEIN AIR - ACCESSOIRES AUTO - PETITS MOBILIERS D'APPOINT.

- sa « Boutique DEGRENNE »
- ses services spécifiques « CARTE-CADEAU » - « ESPACE BONHEUR »
- sa Boutique « ORANGE » et « CANAL + HORIZONS »

TECHNIBAT

Km 4 - Boulevard de Marseille, sur 1 350 m2 également en libre-service assisté, TECHNIBAT est la Quincaillerie Générale et Spécialisée de PEYRISSAC-CI, au service des Entreprises Industrielles et du BTP, des PME/PMI, des Mines, de l'Agriculture, des Artisans, mais aussi des particuliers : SERRURERIE - QUINCAILLERIE de BATIMENTS et d'AMEUBLEMENT - FOURNITURES INDUSTRIELLES - ELECTRICITE - OUTILLAGES MANUELS et ELECTRO-PORTATIFS - SANITAIRE - PLOMBERIE ET ACCESSOIRES - MATERIELS DE FIXATION « HILTI ».

- le Comptoir du Froid : Fournitures et matériels de conditionnement d'air.

Division Automobile

Conséquence logique du spectaculaire resserrement du marché ivoirien du véhicule neuf, PEYRISSAC CI a organisé, en 2001, le regroupement de ses activités de distribution automobile sur un site géographique unique, Boulevard de Marseille, reconstruit et agrandi en 1999.

Les marques Européenne, Japonaise et Coréennes, distribuées en exclusivité permettent de satisfaire les besoins des particuliers, des entreprises, mais aussi des transporteurs et des intervenants du secteur agricole, ou encore des différentes composantes de l'Administration.

Dans chacune des concessions, AFRICAUTO et ALLIANCE AUTOMOBILES, show-rooms pour exposition et ventes, centres de distribution de pièces détachées d'origine, Ateliers mécaniques et centres de diagnostic électronique, assurent le meilleur service à ces clientèles.

S'y ajoutent depuis plusieurs années un Atelier spécialisé en carrosserie-peinture et un service dépannage routier 24 h sur 24, dans toute la Côte d'Ivoire.

La Division Automobile de PEYRISSAC COTE D'IVOIRE, c'est aussi un réseau d'agents et sous-agents dans les Communes du Grand Abidjan et dans les principales villes de Côte d'Ivoire.

Dans chacune des concessions, AFRICAUTO et ALLIANCE AUTOMOBILES, show-room pour exposition et ventes, centres de distribution de pièces détachées d'origine, Ateliers mécaniques et centres de diagnostic électronique, assurent le meilleur service à ces clientèles.

S'y ajoutent depuis plusieurs années un Atelier spécialisé en carrosserie-peinture et un service dépannage routier 24 h sur 24, dans toute la Côte d'Ivoire.

La Division Automobile de PEYRISSAC COTE D'IVOIRE, c'est aussi un réseau d'agents et sous-agents dans les Communes du Grand Abidjan et dans les principales villes de Côte d'Ivoire.

AFRICAUTO : concessionnaire exclusif de marques asiatiques :

- MAZDA/JAPON et THAILANDE : véhicules de tourisme Mazda 6, bus de 18 à 34 places, pick-ups B2500 et B2900 simple et double cabine, 4 x 2 et 4 x 4, camions WG 84 et WG 85.

- KIA MOTORS/COREE : toute nouvelle gamme de véhicules de tourisme PICANTO, RIO, CERATO et CARENS, 4 X 4 SORENTO au succès mondial, et pick-ups K2700, K3000.

- HYUNDAI/COREE : véhicules de tourisme GETZ, ACCENT, ELANTRA, SONATA, Coupé Hyundai, Monospace et van H1, 4X4 TERRACAN, véhicules utilitaires H100 déclinés en version vans et pick-ups, bus de 18 à 26 places et le tout nouveau « Roi du Cacao » le camion HD72.

ALLIANCE AUTOMOBILES : concession exclusive de la prestigieuse marque allemande BMW qui est une des plus dynamique et innovante au monde. En trois ans, BMW aura complètement rénové sa gamme : nouvelle Série 7 en 2002, Nouveau Roadster Z4 et nouvelle Série 5 en 2003, restyling du X5 en 2004 et nouvelle Série 3 début 2005.

De plus, en 2004 BMW aura lancé non pas une mais trois nouvelles séries de modèles :

- voiture de rêve par excellence, le nouveau coupé Série 6 renoue avec la tradition des légendaires coupés de luxe BMW ;
- premier S.A.V (Sports Activity Vehicle) compact, le nouveau BMW X3 adopte une conception entièrement nouvelle de transmission intégrale intelligente le xDrive ;
- avec la nouvelle BMW Série 1, dés août 2004 en Côte d'Ivoire, le dynamisme BMW fera son entrée dans la catégorie des moyennes compactes.

Division INTELEC

INTELEC-COMMUNICATIONS

Présent et intervenant leader depuis plus de 30 ans en Côte d'Ivoire, dans les métiers des télécoms et radio-communications, INTELEC-COMMUNICATIONS propose des solutions élaborées et fiables pour la transmission de la voix, des données et de l'image (téléphone, radio, réseau informatique, HUB, routeurs, éléments informatiques actifs) :

- ✶ par liaison téléphonique avec les autocommutateurs de la dernière génération d'EADS COMMUNICATION (parc installé de plus de 50 000 lignes de postes)
- ✶ par liaison radio MOTOROLA HF/BLU - UHF - VHF
- ✶ par faisceau hertzien ou faisceau laser
- ✶ par valises satellite INMARSAT - IRIDIUM - THURAYA
- ✶ par station satellite VSAT.

Nos offres globales concernent la fourniture, l'installation, la maintenance, le service après-vente en labos ou sur sites et la formation, ce qui assure à nos clients, un haut niveau de prestations et une garantie totale.

- EADSTELECOM ● SAGEM ● MOTOROLA ● CODAN sont les constructeurs de premier plan que nous représentons en téléphonie (réseaux privés et d'entreprise), en radiocommunication et en électro-acoustique/sonorisation.
- NTIC, le nouveau service d'INTELEC COMMUNICATIONS propose différentes solutions :
  - ✶ l'étude et la réalisation de réseaux LAN, MAN, WAN, WIFI,
  - ✶ l'audit et la sécurité des réseaux et des systèmes,
  - ✶ la fourniture de matériels informatiques passifs et actifs.

INTELEC-PROTECTION

Proposer à chaque client un partenariat sécurité qui s'appuie sur une vision globale de ses besoins, tel est aujourd'hui le savoir-faire d'INTELEC-PROTECTION. Les produits, services et systèmes SICLI concernent l'ensemble des domaines de la sécurité de l'entreprise : extincteurs, détection et protection incendie, contrôle d'accès, détection intrusion, vidéo-surveillance et formation.

La prise en compte de ces différents domaines à travers une réponse globale, avec un même niveau d'exigence garantit à nos clients une sécurité homogène et performante.

A ajouter : la représentation des véhicules anti-incendie SIDES, les services « Ecole du Feu » et Etudes, réalisation d'extinctions automatiques et de réseaux d'alarmes, ainsi que la fabrication en nos ateliers de portes blindées et de SAS de sécurité.

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE

GENERALE

DES ACTIONNAIRES

PEYRISSAC COTE D'IVOIRE

S.A. à Conseil d'Administration
Au capital de F.CFA 1.280.000.000
Siège Social : 23 Avenue du Général de Gaulle
01 B.P. 1272 - ABIDJAN 01
RCCM : CI-ABJ-1963-B-782

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU VENDREDI 25 JUIN 2004

ORDRE DU JOUR

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes.
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 du traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires.
- affectation du résultat et mise en paiement d'un dividende
- quitus au Conseil d'Administration
- non renouvellement d'un Administrateur
- renouvellement du mandat d'un Administrateur
- renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant
- nomination d'un co-commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant
- fixation du montant de l'indemnité de fonction versée aux Administrateurs
- pouvoirs pour les formalités.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis ce jour, en Assemblée Générale Ordinaire pour vous présenter et vous demander d'approuver les comptes de l'Exercice 2003, clos le 31 Décembre 2003, qui font apparaître un **Bénéfice Net de 632 043 977 F CFA**, après paiement de l'impôt BIC de 215 035 450 F CFA.

PEYRISSAC COTE D'IVOIRE

EXERCICE 2003

Avec les graves événements de Septembre 2002, qui ont eu pour conséquence immédiate la partition du pays entre le Nord et l'Ouest, d'une part et le Sud d'autre part, la Côte d'Ivoire a malheureusement connu, début 2003, des émeutes populaires qui ont perturbé le paysage économique. Malgré l'excellente campagne CACAO 2002/2003, les incidences sur l'économie du pays ont été désastreuses, et la croissance devrait sortir négative de l'ordre de – 3 % du PIB.

Le couvre-feu, l'arrêt des investissements tant privés que publics, l'absence de nouveaux chantiers dans le BTP, la crise dans le transport routier et ferroviaire, sans oublier la mauvaise campagne CACAO 2003/2004, se traduisent par une baisse d'environ 35 % de l'activité dans les entreprises ivoiriennes. La Société PEYRISSAC-CI a, également subit la détérioration de la situation économique et a dû faire face plus spécialement :

* au pillage total et à la fermeture de la succursale de Bouaké fin 2002 ;
* au pillage et au saccage des GALERIES PEYRISSAC et à une fermeture de trois semaines pour remise en état du magasin ;
* à l'évacuation des familles d'expatriés ;
* à la gestion des stocks qui n'étaient plus en adéquation avec les niveaux d'activité ;
* à la dégradation des encaissements clients ;
* enfin, à la réorganisation nécessaire de toutes les activités entraînant une révision des effectifs.

Dans ce contexte difficile, l'exercice 2003 de PEYRISSAC-CI ressort avec un chiffre d'affaires de 17 582 MF CFA contre 23 614 MF CFA en 2002, soit une baisse de - 25,42 %. Le résultat net s'élève à 632 MF CFA contre 242 MF CFA en 2002, qui avaient enregistré certaines charges et coûts prévisionnels liés aux évènements de Septembre 2002.

- Les frais de personnel passent de 2 889 MF CFA à 2 637 MF CFA, soit une baisse de 252 MF CFA (- 8,7 %) due à la baisse des effectifs qui aura son plein effet en 2004.

- Les autres frais généraux sont ramenés de 3 493 MF CFA en 2002 à 2 611 MF CFA en 2003, soit une baisse de 882 MF CFA (- 25,25 %) grâce à une gestion rigoureuse tout au long de l'exercice et ce malgré des charges non récurrentes liées aux évènements.

- Le résultat financier de - 8 MF CFA (pour - 24 MF CFA en 2002) s'améliore en raison de la baisse du besoin en fonds de roulement suite à la baisse d'activité.

- Les investissements de 2003 se sont élevés à 304 MF CFA et comprennent des dépenses de remises en état du magasin des GALERIES PEYRISSAC ainsi que des dépenses de sécurité et de protection.

LES ACTIVITES

Dans cette période de crise les activités de PEYRISSAC-CI ont connu des évolutions contrastées.

❒ Biens de Consommation

Le chiffre d'affaires a baissé de 21,40 %, le magasin des GALERIES PEYRISSAC résistant mieux que TECHNIBAT.

⟿ *GALERIES PEYRISSAC*

Les ventes ont seulement diminué de 11,2 %. Ce magasin de biens d'équipement de la maison (qui a été fermé 3 semaines) souffre du départ de la clientèle étrangère et de la réduction de cadres d'organismes internationaux. Le maintien et un approvisionnement en produits de qualité ont permis de bien résister dans un contexte de morosité générale.

La clientèle ivoirienne est restée fidèle, 769 listes de mariage ont été déposées au magasin en 2003 contre 749 en 2002 mais le « panier » des clients a enregistré une légère baisse par rapport à 2002.

⟿ *TECHNIBAT*

La baisse d'activité importante constatée tout au long de l'année, - 28,54 % est due principalement à l'absence de travaux de bâtiments et de travaux publics ainsi qu'à la quasi inexistence d'investissements industriels nouveaux. De plus les clients du Nord et de l'Ouest de la Côte d'Ivoire ne sont pas venus s'approvisionner au magasin depuis Septembre 2002. Seuls les clients résidant dans l'extrême sud du pays ont entretenu un petit courant d'affaires.

La baisse d'activité de ce département a imposé une réorganisation complète permettant une meilleure gestion des stocks, et il a dû être revu les conditions de règlements à terme des clients dans un contexte de recouvrement de créances clients difficile.

❒ INTELEC

Les activités de INTELEC pénalisées par l'absence de ventes avec les clients du Nord et de l'Ouest du pays et le manque d'affaires spéciales en 2003 ont enregistré une baisse de chiffre d'affaires de 16,22 %.

❧ *INTELEC COMMUNICATIONS*

Le chiffre d'affaires diminue de 15,6 %. Les ventes faites avec l'Administration en radiocommunication fin 2002 ne se sont pas renouvelées en 2003. Ce département a pu malgré tout maintenir un certain niveau d'activité grâce aux compétences techniques reconnues qui ont permis en outre d'obtenir d'importants travaux de remise en état des installations pour 2004 dans les zones assiégées.

❧ *INTELEC PROTECTION*

Avec les mêmes difficultés de déplacement dans le pays que le département « Communications », le chiffre d'affaires « Protection » accuse une baisse de 17,4% en 2003. Le contexte a permis à l'activité Protection et Sécurité des biens et des personnes de se renforcer à l'inverse de l'activité Protection Incendie qui a régressé.
L'ouverture à la libre circulation dans le Nord devrait permettre à l'ensemble de ce département de retrouver un niveau d'activité normal en 2004 comme le laisse prévoir le portefeuille d'affaires actuellement en cours.

❒ AUTOMOBILE

Après la hausse du marché des ventes de véhicules neufs en 2002 de 13,6 % avec 4731 véhicules, celui-ci s'est effondré de 27,1 % avec 3447 véhicules, seuil qui n'a jamais été aussi bas.
Le marché national du véhicule particulier a été plus touché avec une diminution des ventes de – 34,8 %, soit 1481 VP en 2003, pour 2270 VP en 2002. Les autres segments de ventes, sur lesquels PEYRISSAC-CI intervient, donnent les évolutions négatives suivantes :

- 10,1 % sur les Pick-Up ;

- 16,1 % sur les camions.

PEYRISSAC-CI conserve malgré tout la 2ème place des concessionnaires autos en CI avec un taux de pénétration du marché de 14,53 % et 501 VN vendus pour 708 VN vendus en 2002.
La chute du chiffre d'affaires en 2003 est la plus importante de tous les départements de PEYRISSAC-CI avec une baisse de - 31,23 %.

AFRICAUTO

Les ventes ont chuté de 38,45 %. A la suite des événements de Septembre 2002, en pleine campagne CACAO, les ventes de camions ont été arrêtées entraînant des stocks très élevés de camions au 31.12.2002 qui ont été vendus beaucoup plus tard avec dans certains cas des efforts commerciaux exceptionnels. Cette année, le manque de financement des coopératives agricoles du secteur cacaoyer n'ont pas permis à AFRICAUTO de retrouver un niveau de ventes normales sur ce segment traditionnellement bon. Par Marques, les ventes de VN ont été les suivantes :

- 108 MAZDA en 2003 pour 168 en 2002
- 187 KIA en 2003 pour 243 en 2002
- 131 HYUNDAI en 2003 pour 223 en 2002

En période de crise, le SAV a également été affecté, les ventes ont baissé de 28,32 % dont on peut penser qu'une partie a été récupérée par le secteur informel.

ALLIANCE AUTO

La baisse des ventes n'est que de 5,8 %. 63 BMW ont en effet été vendues en 2003 pour 69 en 2002 et 12 FORD dont la représentation a été abandonnée compte tenu du contexte actuel, peu favorable au lancement d'une marque supplémentaire.
La performance des ventes de BMW est satisfaisante dans un marché en chute où les voitures haut de gamme sont très concurrencées.

LE RESULTAT ET LES RESOLUTIONS

➢ Après lecture du Rapport Général des Commissaires aux Comptes,

- nous vous demandons d'approuver les Comptes de l'exercice 2003 qui vous sont présentés ;
- et d'approuver l'affectation suivante du résultat bénéficiaire de l'exercice 2003 :

❒ bénéfice de l'exercice	632 043 977 F CFA
• augmenté du report à nouveau	4 943 024 865 F CFA
❒ formant un bénéfice disponible de	**5 575 068 842 F CFA**
❒ sur lequel est prélevé un dividende de..... (soit 2 000 F CFA brut par action)	**320 000 000 F CFA**
❒ et un dividende complémentaire de ..... (soit 2 500 F CFA brut par action)	**400 000 000 F CFA**
❒ le solde ..... étant affecté au report à nouveau	**4 855 068 842 F CFA**

➢ Après lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes,

- nous vous demandons d'approuver les Conventions visées audit Rapport.

➢ Il vous est également demandé :

- de renouveler le mandat d'Administrateur de la Compagnie OPTORG, pour une durée qui prendra fin, sauf renouvellement, avec l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Jacques ROSSIGNOL, qui dans quelques mois aura atteint la limite d'âge statutaire.
- de constater la fin des mandats des Commissaires aux Comptes titulaires et de leurs suppléants,
- de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de « PRICE WATERHOUSECOOPERS » et de son suppléant M. FADIGA DOUTY.
- de nommer en qualité de Co-Commissaire aux Comptes titulaire le Cabinet SIGECO et la société ERNST & YOUNG en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

➢ Il vous est enfin proposé de fixer à 5 600 000 F CFA brut l'indemnité de fonction versée, en 2004, au titre de l'exercice 2003, aux membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration

LES COMPTES DE L'EXERCICE 2003

PEYRISSAC COTE D'IVOIRE
S.A avec Conseil d'Administration au capital de F. CFA 1 280 000 000
Siège social : 23 av. Général de Gaulle à ABIDJAN
R.C.C.M. CI-ABJ-1963-B-782 & n° C.C. 0100474 J

En francs CFA

BILAN AU 31 DECEMBRE 2003

ACTIF	Montant brut	Amortissements Provisions	Montant net 31.12.03	Montant net 31.12.02
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	188 397 989	162 693 284	25 704 705	37 937 845
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrrains	144 250 000	0	144 250 000	144 250 000
Constructions	1 871 887 104	1 065 634 210	806 252 894	866 613 628
Aménagements, Agencements et Installations	1 732 349 326	874 747 692	857 601 634	817 329 252
Matériels et Outillages	248 538 640	189 095 578	59 443 062	70 291 433
Matériels de Transport et Manutention	329 055 060	281 327 511	47 727 549	39 078 581
Matériels et Mobiliers	1 428 846 983	1 153 242 581	275 604 402	332 146 638
Immobilisations en cours	13 599 014	0	13 599 014	0
sous-total	5 768 526 127	3 564 047 572	2 204 478 555	2 269 709 532
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres de participation	153 983 000	93 923 000	60 060 000	60 060 000
Autres immobilisations financières	17 037 847	1 654 680	15 383 167	21 975 262
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 127 944 963	3 822 318 536	2 305 626 427	2 389 682 639
ACTIF CIRCULANT				
Valeurs d'exploitation				
Marchandises en stock	6 437 544 407	1 094 093 981	5 343 450 426	7 822 736 568
sous-total	6 437 544 407	1 094 093 981	5 343 450 426	7 822 736 568
Valeurs réalisables à court terme				
Fournisseurs	313 778 551	0	313 778 551	2 622 548 425
Clients	5 043 611 766	1 581 817 193	3 461 794 573	3 997 915 599
Autres débiteurs	587 393 860	27 249 178	560 144 682	567 006 254
sous-total	5 944 784 177	1 609 066 371	4 335 717 806	7 187 470 278
TOTAL ACTF CIRCULANT	12 382 328 584	2 703 160 352	9 679 168 232	15 010 206 846
TRESORERIE-ACTIF				
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	
Chèques à encaisser	22 783 318	0	22 783 318	4 426 319
Banques et chèques postaux	5 511 404 976	0	5 511 404 976	488 089 416
Caisses	46 254 505	0	46 254 505	63 700 914
TOTAL TRESORERIE-ACTIF	5 580 442 799	0	5 580 442 799	556 216 649
Ecart de conversion actif	0		0	0

PASSIF	31.12.03	31.12.02
CAPITAL SOCIAL		
Capital social	1 280 000 000	1 280 000 000
PRIMES ET RESERVES	7 119 277 500	7 123 496 000
Primes d'apport-fusion ou d'émission	0	0
Réserve légale	256 000 000	256 000 000
Réserve de réévaluation	0	0
Réserves libres	6 800 000 000	6 800 000 000
Réserve de plus-value à réinvestir	63 277 500	67 496 000
REPORT A NOUVEAU	4 943 024 865	5 421 197 208
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	632 043 977	241 827 657
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13 974 346 342	14 066 520 865
DETTES FINANCIERES ET ASSIMILEES	398 000 000	425 000 000
Emprunts	0	0
Provisions pour risques et charges	398 000 000	425 000 000
TOTAL RESSOURCES STABLES	14 372 346 342	14 491 520 865
PASSIF CIRCULANT		
Dettes circulantes H.A.O.	27 367 555	20 747 138
Clients créditeurs	1 022 598 780	894 054 460
Fournisseurs	1 080 883 070	859 104 775
Dettes fiscales	334 819 994	558 914 875
Dettes sociales	450 450 146	701 997 758
Autres dettes	233 346 619	133 898 469
TOTAL PASSIF CIRCULANT	3 149 466 164	3 168 717 475
TRESORERIE-PASSIF		
Crédits d'escompte	0	0
Crédits de trésorerie	0	0
Découverts locaux	43 424 952	295 867 794
TOTAL TRESORERIE-PASSIF	43 424 952	295 867 794
Ecart de conversion passif	0	0

PEYRISSAC COTE D'IVOIRE
S.A avec Conseil d'Administration au capital de F. CFA 1 280 000 000
Siège social : 23 av. Général de Gaulle à ABIDJAN
R.C.C.M. CI-ABJ-1963-B-782 & n° C.C. 0100474 J

COMPTES DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2003

En francs CFA

DEBIT	2003	2002	CREDIT	2003	2002
ACTIVITE D'EXPLOITATION			**ACTIVITE D'EXPLOITATION**		
Achats de marchandises et variations de stocks	12 375 929 680	15 645 896 037	Ventes de marchandises	16 346 071 867	22 168 716 977
			Marge brute sur marchandises	***3 970 142 187***	***6 522 820 940***
Autres achats	620 462 169	730 289 944			
Transports et déplacements	306 224 197	402 337 554			
Services extérieurs	1 238 369 553	1 800 463 117	Travaux & services vendus	1 235 835 514	1 445 526 884
Impôts et taxes	284 705 178	335 389 628			
Autres charges	88 090 514	224 528 887	**CHIFFRE D'AFFAIRES**	**17 581 907 381**	**23 614 243 861**
Dotations aux provisions sur actif circuant	307 514 369	1 007 348 608			
Sous - total	**2 845 365 980**	**4 500 357 738**	Produits accessoires	24 048 264	39 744 876
			Autres produits	244 736 925	49 300 462
			Reprise de provisions sur actif circulant	1 297 522 755	597 129 124
Charges de personnel	2 710 083 039	2 889 468 554	***VALEUR AJOUTEE***	***2 936 911 279***	***4 564 384 032***
Dotations aux amortissements et autres dotations aux provisions	373 937 566	394 033 357	***EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION***	***226 828 240***	***1 674 915 478***
			Autres reprises de provisions	0	267 500 000
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**18 305 316 265**	**23 429 755 686**	**TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION**	**19 148 215 325**	**24 567 918 323**
			RESULTAT D'EXPLOITATION	***842 899 060***	***1 138 162 637***
ACTIVITE FINANCIERE			**ACTIVITE FINANCIERE**		
Frais financiers	45 805 176	87 241 606	Revenus financiers	37 044 833	63 411 794
Pertes de change	40 413	0	Gains de change	107 584	0
Dotations aux provisions	121 681 330	32 000 000	Reprises de provisions	149 250 000	0
TOTAL CHARGES FINANCIERES	**167 526 919**	**119 241 606**	**TOTAL PRODUITS FINANCIERS**	**186 402 417**	**63 411 794**
			RESULTAT FINANCIER	***18 875 498***	*-55 829 812*
TOTAL CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES	**18 472 843 184**	**23 548 997 292**	**TOTAL PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES**	**19 334 617 742**	**24 631 330 117**
			RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	***861 774 558***	***1 082 332 825***
HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O)		111 000 000	**HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O)**		
Charges H.A.O.	38 565 631	585 780 768	Produits H.A.O.	23 870 500	4 218 500
TOTAL DES CHARGES H.A.O	**38 565 631**	**696 780 768**	**TOTAL DES PRODUITS H.A.O**	**23 870 500**	**4 218 500**
			RESULTAT DES ACTIVITES H.A.O.	*-14 695 131*	*-692 562 268*
IMPOT SUR LES BENEFICES	215 035 450	147 942 900			
TOTAL GENERAL DES CHARGES	**18 726 444 265**	**24 393 720 960**	**TOTAL GENERAL DES PRODUITS**	**19 358 488 242**	**24 635 548 617**
RESULTAT NET	**632 043 977**	**241 827 657**			

GROUPE OPTORG

PEYRISSAC - CI

SYNTHESE DES RESULTATS COMPARES

(en M F CFA)

	2003	2002	2001	Variations 2003 / 2002
Chiffre d'Affaires	17 582	23 614	22 903	-25,54%
Valeur Ajoutée	3 223	4 901	4 396	-34,24%
% du CA	*18,33%*	*20,75%*	*19,19%*	
Résultats Activités Ordinaires	862	1 082	944	-20,33%
% du CA	*4,90%*	*4,58%*	*4,12%*	
Résultats Nets	632	242	648	161,16%
% du CA	*3,59%*	*1,02%*	*2,83%*	
Capitaux Propres	13 342	13 825	13 901	-3,49%
Investissements réalisés	318	304	557	4,61%
CAF Globale	983	507	960	93,89%
Fonds de Roulement	12 067	12 102	12 613	-0,29%
Besoins en Fonds de Roulement	6 530	11 841	12 065	-44,85%
Trésorerie	5 537	261	548	+ 5 276 MF

Groupe Cie OPTORG

Filiale : PEYRISSAC - CI

EVOLUTION DES EFFECTIFS CDI (au 31 décembre) SUR 12 ANS

CATEGORIES	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	200
Cadres Nationaux & Non Ivoiriens	37	38	36	34	33	34	40	40	39	34	34	27
Agents de Maîtrise	61	64	65	73	79	88	92	93	96	94	104	97
Employés - Ouvriers	350	352	348	376	278	297	331	321	285	275	261	199
EFFECTIFS TOTAUX PEYRISSAC	448	454	449	483	390	419	463	454	420	403	399	323

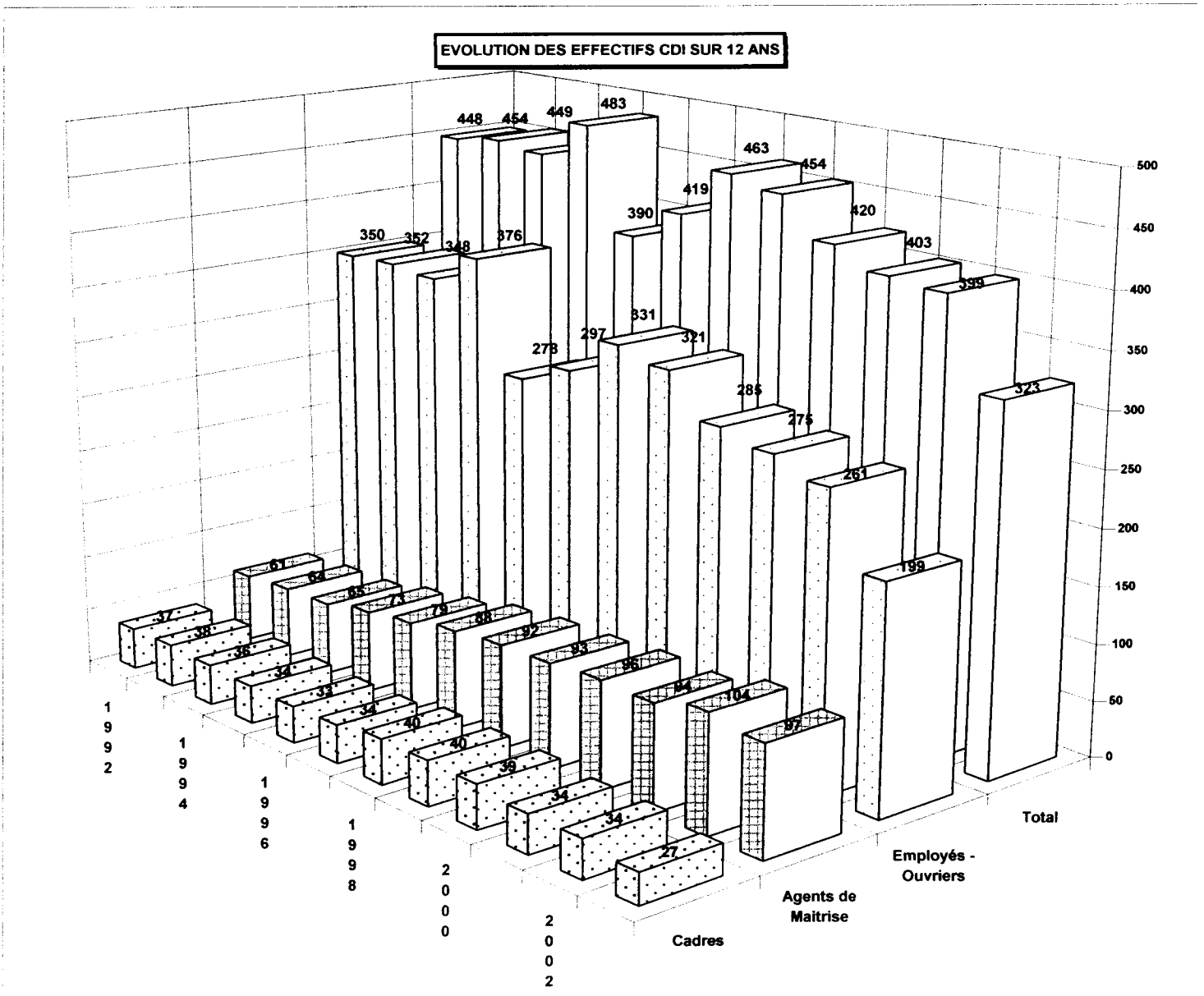

LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

PRICEWATERHOUSECOOPERS

Immeuble Alpha "2000"
23ème étage - Rue Gourgas - Plateau
01 BP. 1361, Abidjan 01

ERNST & YOUNG

5, Avenue Marchand
01 B.P. 2715 - Abidjan 01

Aux Actionnaires de
PEYRISSAC Côte d'Ivoire SA
01 BP. 1272
Abidjan 01

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur :

- l'audit des états financiers de PEYRISSAC Côte d'Ivoire SA comprenant le bilan, le compte de résultat, le Tableau Financier des Ressources et des Emplois (TAFIRE) et l'état annexé, présentés aux pages ci-après :

- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi ;

relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à évaluer les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que l'audit auquel nous avons procédé fournit une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Nous certifions que les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2003 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables du Système Comptable OHADA (SYSCOHADA) applicables en Côte d'Ivoire.

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes généralement admises en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers de la société.

Fait à Abidjan, le 12 mai 2004

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers		Ernst & young
Edouard Messou Associé	Alioune Touré Associé	Caroline Orio Expert comptable diplômé

PRICEWATERHOUSECOOPERS

Immeuble Alpha "2000"
23ème étage - Rue Gourgas - Plateau
01 BP. 1361, Abidjan 01

ERNST & YOUNG

5, Avenue Marchand
01 B.P. 2715 - Abidjan 01

Aux Actionnaires de
PEYRISSAC Côte d'Ivoire SA
01 BP 1 272
Abidjan 01

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 438 à 448 DU TRAITE DE L'OHADA

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003)

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 440 relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE de l'Acte uniforme du Traité de l'OHADA, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial afférent aux opérations visées aux articles 438 et suivants dudit Traité, qui stipulent que toute convention entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles un administrateur ou un directeur général ou un directeur général adjoint est indirectement intéressé ou dans lesquelles il traite avec la société par personne interposée.

Sont également soumises à autorisation préalable du conseil d'administration, les conventions intervenues entre une société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des administrateurs ou directeur général ou directeur général adjoint de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Convention avec la société OPTORG S.A

2.1 Convention «d'Organisme commun des filiales d'Afrique de la Compagnie OPTORG »

Nature et objet de la convention

Une convention d'Organisme commun entre les Filiales d'Afrique et la Compagnie OPTORG S.A. à laquelle a pris part votre Société a été signée en date du 9 mars 1964. Les frais réels engagés et justifiés par cet organisme pour le compte des sociétés adhérentes sont répartis entre ces dernières. Un avenant à cette convention a été signé en date du 1er décembre 1998, en accord avec la compagnie OPTORG S.A portant modification du taux de la rémunération.

Modalités

La rémunération est fixée à 1% du chiffre d'affaires hors taxes.

Le montant des charges supportées par Peyrissac Côte d'Ivoire au titre de l'exercice 2003 s'élève à 176 millions de FCFA.

2.2 Convention de commissionnaire acheteur de la Compagnie OPTORG

Nature et objet de la convention

Un contrat de commissionnaire/bureau d'achat a été signé entre la société Peyrissac Côte d'Ivoire et la compagnie OPTORG S.A. Cette convention confère à la Compagnie OPTORG SA, la qualité de commissionnaire-acheteur exclusif pour le compte de Peyrissac Côte d'Ivoire.

Modalités

Ce contrat fixe la rémunération de la compagnie OPTORG S.A à 5% de la valeur FOB de toutes marchandises expédiées à Peyrissac Côte d'Ivoire par voie aérienne ou maritime.

Le montant des charges supportées au titre de l'exercice s'élève à 284 millions de FCFA.

Ainsi, conformément à la loi et aux statuts de la société, il vous appartiendra de vous prononcer sur le présent rapport spécial.

Fait à Abidjan, le 12 mai 2004

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers

Edouard Messou
Associé

Ernst & young

Alioune Touré
Associé

Caroline Orio
Expert comptable diplômé

LES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, et pris connaissance des comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2003 les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes visé à l'article 438 du traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires, approuve les conventions mentionnées audit rapport.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter :

le bénéfice de l'exercice de	632.043.977 F CFA
-augmenté du report à nouveau	4.943.024.865 F CFA
formant un bénéfice disponible de	5.575.068.842 F CFA
sur lequel est prélevé un dividende de (soit 2.000 FCFA par action)	320.000.000 F CFA
et un dividende complémentaire de (soit 2.500 FCFA par action)	400.000.000 F CFA
Le solde au report à nouveau	4.855.068.842 F CFA

Il sera ainsi distribué aux actionnaires un dividende global brut de 720.000.000 FCFA, soit 4.500 FCFA brut par action, assujetti à l'IRVM par retenue à la source, soit un dividende net par action de 4.050 FCFA.

Ce dividende sera mis en distribution sur décision du Président-Directeur Général au plus tard le 15 Juillet 2004.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus au Conseil d'administration de sa gestion à la date du 31 Décembre 2003.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, informée que Monsieur Jacques ROSSIGNOL aura d'ici quelques mois atteint la limite d'âge statutaire, décide de ne pas renouveler son mandat d'administrateur et de ne pas procéder à son remplacement.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de renouveler, pour une nouvelle durée de six années, le mandat d'administrateur de la société COMPAGNIE OPTORG. Son mandat prendra fin, sauf renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2009 et devant se réunir en 2010. Monsieur Christian THOMAZEAU restant représentant permanent.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société PRICE WATERHOUSECOOPERS et ce pour une nouvelle durée de six exercices qui arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos en 2009.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur FADIGA DOUTY et ce pour une nouvelle durée de six exercices qui arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos en 2009.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire le Cabinet SIGECO et ce pour une durée de six exercices qui arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos en 2009.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant la société ERNST & YOUNG et ce pour une durée de six exercices qui arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos en 2009.

ONZIEME RESOUTION

L'assemblée générale fixe à 5.600.000 FCFA le montant de l'indemnité de fonctions versée au Conseil d'Administration en 2004 au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2003.

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.